

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

**Abdou Malam Issa, Direction de la Faune, de la
Pêche et de la Pisciculture,
BP 721 Niamey/Niger.**

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

10 avril 2004

3. Pays:

NIGER

4. Nom du site Ramsar:

La mare de LASSOURI

5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): **oui** -ou- **non**

b) format numérique (électronique) (optionnel): **oui** -ou- **non**

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

14°02' N et 09°35'E

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site est situé à l'Est du pays et à 80 km au Nord-Est de Zinder, chef lieu du département. Mirriah est la grande ville la plus proche de la zone humide. L'Arrondissement de Mirriah couvre une superficie de 13 000 km₂ pour une population de 541 217 habitants (RPG 1988).

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)

351 m

9. Superficie: (en hectares)

26.737 ha

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La zone humide est une mare semi permanente, résultant du drainage des bassins versants. Pendant l'hivernage, la mare forme un système de chapelet appelé Lassouri avec Karandi. La profondeur varie entre 1,50 et 2 m avec une eau douce de bonne qualité. La flore est caractérisée par les espèces *d'Acacia nilotica* et *Mitragyna inermis*. La végétation aquatique est dominée par *Echinochloa* et *Nymphaea*.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).



12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 : La zone humide contient un exemple rare de type de zone humide naturelle. La région en abritant un peuplement important *d'Acacia nilotica*, *Acacia albida*, de *Mitragyna inermis* et une densité importante du Nénuphar. Ceci est d'autant vrai qu'il est rare de rencontrer ou trouver un tel écosystème dans une région Sahélienne ; où généralement le couvert végétal souffre de manière abusive de la coupe des ligneux.

Critère 3 : La faune de la zone humide est remarquablement dominée par l'avifaune composée essentiellement des oiseaux d'eau tant migrateurs que sédentaires.

Les plus fréquemment rencontrées sont : Grèbe castagneux (*Trachybaptus rufficollis*), Héron cendré (*Ardea cinerea*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Héron garde bœuf (*Bubulcus ibis*), Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*), Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), Jacana à poitrine dorée (*Actophilornis africana*), Dendrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*), Canard casqué (*Sarkisornis melanotos*), Sarcelle d'été (*Anas querquedula*), Canard souchet (*Anas clypeata*), Poule d'eau (*Gallinula chloropus*), Echasse blanche (*Himantopus himantopus*), Vanneau éperonné (*Vanellus spinosus*), Chevalier culbanc (*Tringa ochropus*), Chevalier combattant (*Philomachus pugnax*), Sterne naine (*Sterna albifrons*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Busard pâle (*Circus macrourus*) et Milan noir (*Milvus migrans*).

Pour illustrer la richesse de cette avifaune, les différents dénombrements effectués sur le site au cours de trois dernières années donnent les résultats suivants : 20 593 individus en 1999 ; 29 839 en 2001 et 43 812 individus en 2002.

Critère 5 : La zone humide abrite habituellement 20 000 oiseaux d'eau ou plus. Ainsi les différents dénombrements réalisés sur le site ont donné les résultats suivants :

20 593 (en 1999) ; 1271 (en 2000) ; 29 839 (en 2001) ; et 43 812 individus (en 2002). Cela fait une moyenne de 23 879 oiseaux au cours des derniers quatre ans de dénombrement. De ce fait, il répond au critère 5.

Critère 6 :

Sur la base des calculs des recensements hivernaux moyens des quatre derniers dénombrements les plus récents (1999, 2000, 2001 et 2002), le site a accueilli des effectifs supérieurs à 1% de la population régionale du dendrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*) (moyenne de 5136 oiseaux : 1,35% de la population biogéographique) et du canard casqué

(*Sarkidiornis melanotos*) (moyenne de 861 oiseaux : 1,15% de la population biogéographique).

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique:

Le site est situé au sud-ouest du bassin du lac Tchad avec un climat de type sahélien et aride. Dans cette partie du pays, il est rare de rencontrer un peuplement important d'*Acacia albida* et *Acacia nilotica*, cette présence confère au site une situation biogéographie dans une région sahélienne. Ou encore grâce à la présence de certaines espèces aviaires telles que la sarcelle d'été (*Anas querquedula*) en nombre important pour le maintien de la biodiversité.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence):

Le site fait partie du bassin du Lac Tchad, le bassin versant du Lac Tchad occupe un vaste territoire au centre de l'Afrique. Il s'étend sur 1100 km en direction Est-Ouest et sur 1200 km en direction méridionale.

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

La zone humide est une dépression légère alimentée par les eaux superficielles de pluies et de nappe. Mare naturelle et semi permanente avec une superficie de 750 ha pour un volume de 1800 m³.

La superficie de la zone inondable est de 750 ha avec une profondeur maximale de 2 mètres et la profondeur moyenne est de 0,8 mètres. On n'enregistre pas de présence d'arbres dans la zone d'inondation.

Les sols hydromorphes sur grès argileux ou sur lithosols de cuirasses sont caractérisés par une faible infiltration.

Le site de Lassouri est une mare d'eau douce, qui présente une eau de bonne qualité car elle est utilisée pour l'alimentation humaine, animale et pour les cultures irriguées. La ressource en eau superficielle est de l'ordre de 3,59 millions de m³ dans le bassin versant avec un coefficient d'écoulement de 1 %. Le volume annuel d'écoulement à la mare est de 0,03 millions de m³, tandis que celui de la retenue de la mare est évalué à 1,8 millions de m³. Ainsi, le volume d'eau utilisable est quantifié à 0,03 millions de m³.

Le climat est considéré comme l'un des plus humides du Niger avec une saison sèche et chaude qui s'étale de mi-octobre à mi-juin, avec deux mois d'harmattan frais et une saison humide et chaude de mi-juin à mi-octobre.

La pluviométrie normale varie entre 450 à 600 mm et l'évapotranspiration est de l'ordre de 2300 mm.

Les températures moyennes annuelles sont de 34,9°C, la moyenne du mois le plus chaud est de 40°C et la moyenne du mois le plus froid est de 30°C.

La couverture végétale est respectivement de 10 % ; 40 % ; 30 % ; et 20 % correspondant à la savane boisée, steppe arbustives, steppe nue et cultures/Jachères.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

Le site fait partie du bassin du Lac Tchad, le bassin versant du Lac Tchad occupe un vaste territoire au centre de l'Afrique. Il s'étend sur 1100 km en direction Est –Ouest et sur 1200 km en direction méridionale. Ce bassin occupe la majeure partie du Tchad, tout le Niger Oriental à l'Est de la ligne allant d'Agadez à Zinder, la partie Nord- Est du Nigeria, le Nord du Cameroun et de la République Centrafricaine. Il est formé au crétacé inférieur sur socle précambrien, dont les roches ont été rencontrées dans plusieurs forages pétroliers et pour l'eau. Le bassin compte plusieurs « sous- bassins » et fossés (Atlas d'élevage du bassin du lac Tchad).

Le bassin versant occupe une superficie de 7,6 km² avec une morphologie plate, abrupte et ondulée avec respectivement 10 %, 30 % et 60 %. La géologie de la zone présente des formations sableuses à 100 %, les sols sont peu évolués à 40 % et steppiques à 60 %. Le degré d'érosion dans le bassin versant est de l'ordre de 20 % des sols très érodés, 20 % de moyennement érodés et de 60 % des sols peu ou pas érodés.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

La nappe phréatique de la zone est importante, ce qui permet une meilleure recharge de l'eau souterraine. Et grâce à l'importante ceinture de protection, la mare joue un rôle précieux dans la maîtrise des crues, le captage des sédiments et la filtration de l'eau.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Continentale :

Tp

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Les principaux habitats qui se rencontrent dans la zone sont les bassins versants, la zone dunaire et le plan d'eau (milieu aquatique). Le nombre, l'espèce, la taille des essences forestières diffèrent d'un habitat à l'autre. En général, on rencontre les espèces suivantes : *Acacia albida*, *Ziziphus mauritiana*, *Phoenix dactylifera*, *Acacia nilotica*, *Hyphaene thebaica*, etc.....

Au niveau de la zone humide et/ou milieu aquatique on rencontre un important peuplement de *Cyperus papyrus* et du Nénuphar. Dans la région, il a été introduit une espèce appelée *Prosopis chilensis* connue sous le nom de Kangar qui est une espèce envahissante.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les

espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La zone humide présente une végétation de savane arborée-arbustive. Elle est composée essentiellement d'espèces suivantes : *Detarium macrocarpum*, *Prosopis chilensis*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Acacia albida*, *Adansonia digitata*, *Acacia senegal*, *Piliostigma reticulatum*, *Hyphaene thebaica*, *Boscia senegalensis*, *Azadirachta indica*,....

Parmi les arbustes et herbacées on peut citer les suivantes : *Typha spp*, *Cyperus papyrus*, *Nymphaea laetus*, *Cenchrus biflorus*, *Ziziphus amphibia*, *Ziziphus mauritiana*, *Acacia siberiana*, *Sesbania dalzielii*, *Calotropis procera*, *Pergularia tomentosa*, *Cassia italica*, *Eragrostis spp*, *Andropogon gayanus*, *Alysicarpus vaginalis*, *Tribulus terrestris*, *Euphorbia convolorilaidés* et *Quinquelibia*.

De toutes les espèces précitées, la plus remarquable est l'*Acacia albida* parce qu'on y trouve des grands espaces riche en gao (*Acacia albida*) quand le système hydraulique le permet.

Tandis que d'autres espèces sont en voie de disparition ou en régression, il s'agit de : *Anogeissus leiocarpus*, *Prosopis africana*, *Guiera senegalensis*, *Mitragyna inermis*, *Terminalia avicennoïdes*, etc...

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La faune de la zone humide est remarquablement dominée par l'avifaune composée essentiellement des oiseaux d'eau tant migrateurs que sédentaires.

Les plus fréquemment rencontrées sont : Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), Héron cendré (*Ardea cinerea*), Aigrette gazette (*Egretta garzetta*), Héron garde bœuf (*Bubulcus ibis*), Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*), Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), Jacana à poitrine dorée (*Actophilornis africana*), Dendrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*), Canard casqué (*Sarkidiornis melanotos*), Sarcelle d'été (*Anas querquedula*), Canard souchet (*Anas clypeata*), Poule d'eau (*Gallinula chloropus*), Echasse blanche (*Himantopus himantopus*), Vanneau éperonné (*Vanellus spinosus*), Chevalier culbanc (*Tringa ochropus*), Chevalier combattant (*Philomachus pugnax*), Sterne naine (*Sterna albifrons*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Busard pâle (*Circus macrourus*) et Milan noir (*Milvus migrans*).

Cependant, on rencontre souvent les espèces communes telles que le lièvre (*Lepus capensis*), le hérisson (*Felis libyca*), l'écureuil (*Euxerus erythropus*), etc....

Parmi les espèces en voie de disparition ou rares dans la zone, on peut citer les suivantes : Gazelle dorcas (*Gazella dorcas*), Hyène rayée (*Hyaena hyaena*), Singes patas (*Erythrocebus patas*), Autruche (*Struthio camelus*), et Hyène tachetée (*Crocuta crocuta*).

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Les valeurs sociales liées à la zone humide sont d'ordre agricole, pastorale, halieutique et d'approvisionnement en eau.

L'Arrondissement est entièrement couvert par la zone agro-pastorale avec comme dominante la culture hivernale et sèche. Mais il est hors de doute que la population pratique également

l'élevage et la pêche car ils constituent des sources de revenu pour le paysan après l'agriculture.

Il a été noté qu'en dehors du cheptel de la région, les transhumants séjournent aussi au niveau de cette mare lors de leur passage. Ainsi, ils y font pâturer leurs animaux durant le séjour.

Les cultures irriguées sont pratiquées sur une superficie de 20 ha sur les bords de la mare. Les principales spéculations sont le manioc, la tomate, la laitue, le chou, etc....

Elles procurent des revenus substantiels aux populations.

L'eau source de vie est utilisée pour l'alimentation humaine, les travaux domestiques, dans la fabrication des briques et dans l'abreuvement des animaux domestiques.

L'ichtyofaune de la mare est composée de *Clarias angularia* et *Protopterus annectens* ; Cette dernière est l'espèce abondante. La production halieutique est estimée entre 2000 kg à 2500 kg/an.

Toutes ces valeurs pratiquées rationnellement sont compatibles avec le maintien des processus naturels de la zone humide.

22. Régime foncier/propriété:

- a) Le régime foncier de tout point d'eau est collectif au niveau local où l'accès et l'usage sont libres pour le pâturage et autres usages domestiques.
- b) L'héritage, prêt et don pour les terres agricoles voisines du site.

Toutefois, le code rural et sa loi d'orientation, le code forestier, la loi 98-07 et la loi sur la pêche règlent les problèmes d'accès et d'utilisation des ressources naturelles, mais les lois coutumières sont plus présentes.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

- a) Exploitation par les populations de la ceinture de protection de la mare pour ces besoins en bois énergie et bois du service.
La population pratique également l'élevage et la pêche car ils constituent des sources de revenu pour le paysan après l'agriculture.
Sur les bords de la mare, la zone cultivée est estimée à 20 ha, occupée par les cultures maraîchères et/ou céréales à 100 %.
La destination de la production est exclusivement réservée à l'autoconsommation seulement. On fait des cultures de manioc, la tomate, la laitue, le chou, etc....
L'ichtyofaune de la mare est composée de *Clarias angularia* et *Protopterus annectens* ; Cette dernière est l'espèce abondante. La production halieutique est estimée entre 2000 kg à 2500 kg/an.
- b) La région voisine est constituée des champs de cultures sèches et d'arboricultures.
A cela, il faut ajouter les terrains de parcours pastoral et les couloirs de passage pour les animaux domestiques et transhumants.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

- l'ensablement par les érosions hydrique et éolienne ;
 - les coupes abusives des arbres (bois d'œuvre et de chauffe) ;
 - le surpâturage ;
 - les pollutions diverses des mares liées aux usages domestiques des eaux et l'utilisation des pesticides.
-

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

- le code rural ;
- le code forestier ;
- le régime coutumier ;
- la loi 98-07 du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et la protection de la faune et son décret d'application ;
- la loi 98-042 du 07 décembre 1998 portant le régime de la pêche ;
- l'ordonnance n° 93-014 du 02 mars 1993 portant régime de l'eau, modifiée par la loi n° 98-041 du 07 décembre 1998 ;
- le droit coutumier.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

La zone humide n'a jamais fait l'objet de mesures de conservation spéciales. Cependant, les populations locales veillent à la protection de la zone humide grâce au suivi quotidien.

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

- Recensement annuel des oiseaux ;
- Programme OMPO pour l'Afrique de l'Ouest qui s'est fixé comme objectif :

Le renforcement des capacités par la formation des cadres à la gestion des zones humides et au dénombrement des oiseaux migrateurs.

Pour atteindre ses objectifs, plusieurs équipements ont été fournis à la Direction de la Faune et de la Pisciculture. Il s'agit de : jumelles, boussoles, GPS, guides des oiseaux etc....

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

L'avènement des recensements d'oiseaux d'eau a permis à chaque passage d'entretenir les populations à la conservation et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la zone humide.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Néant

30. Jurisdiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- L'autorité publique qui a la juridiction territoriale sur la zone humide est l'Etat du Niger ;
 - L'autorité qui a la juridiction fonctionnelle en vue de la conservation est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification à travers la Direction de la Faune de la Pêche et de la Pisciculture.
-

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification à travers la Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture.

BP. 721 ; Tel : (227) 73 40 69/73 33 29 ; Fax (227) 73 27 84/72 55 91

Email : faune@intnet.ne

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

1. Awaïss Aboubacar 1997 « zones humides du Niger (Inventaire et potentiel). MHE-DFPP(Projet Zones humides du Niger) ;
2. Awaïss A, Seyni Seydou, 1999 « utilisation durable de l'eau, des zones humides et de la diversité biologique dans les écosystèmes partagés (Bénin, Burkina Faso, Niger et Togo). MHE-DFPP ; acte du Séminaire Atelier sous-régional tenu à la Tapoa, Niger du 16 au 20 novembre 1998 » ;
3. CIRAD, 1996 « Atlas d'élevage du bassin du Lac Tchad » ;
4. Olivier G. ; 1998, « Echassiers, Canards et Limicoles de l'Ouest africain » ;
5. Mullier, Salifou, Brouwer, Kounou, 1993 « les zones humides du Niger et leur importance pour les oiseaux » ;
6. Michel le beme, D. Sci HDR ; 1995 « Mission d'assistance préparatoire en république du Niger dans le cadre de la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial », effectuée par le consultant Unesco du 20/02/95 au 15/03/95 rapport ;
7. Atelier de formation dans le cadre du projet « oiseaux migrateurs et zones humides du Niger » OMPO, Konni du 12 au 22 décembre 2001 ;
8. IFAGRARIA, 1986, Etude de Reconnaissance des mares de Zinder.
9. Dodo Ibrahim 1993. Aménagement de la pêche dans l'Arrondissement de Mirriah, mémoire de fin de cycle ITA (EF), Faculté d'Agronomie. 26 P.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org

ANNEXE

Dénombrements des oiseaux d'eau : Mare de Lassouri

N° d'ordre	Noms Français	Noms scientifiques	1999	2000	2001	2002
1	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>			234	211
2	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	30	87	42	29
3	Héron mélanocéphale	<i>Ardea melanocephala</i>	50			47
4	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	16			1517
5	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		108	38	187
6	Héron garde bœuf	<i>Bubulcus ibis</i>	20		1277	41
7	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>		54	220	62
8	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		49	27	512
9	Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>		205	70	10 412
10	Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>		370		101
11	Jacana à poitrine dorée	<i>Actophilornis africana</i>	150		612	879
12	Dendrocygne fauve	<i>Dendrocygna bicolor</i>		38		25 411
13	Dendrocygne veuf	<i>Dendrocygna viduata</i>	6000	40	13825	678
14	Oie de Gambie	<i>Plectropterus gambensis</i>				15
15	Canard casqué	<i>Sarkidiornis melanotos</i>	100	317	1039	1988
16	Oie d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>	2			328
17	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	13000		6781	203
18	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	600		837	1012
19	Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	2		13	49
20	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	200		2717	128
21	Vanneau éperonné	<i>Vanellus spinosus</i>	150		328	2
22	Chevalier stagnatile	<i>Tringa stagnatilis</i>	20			15
23	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	71			25
24	chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	60		211	
25	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	30			
26	Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>	50			
27	Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>	40		1320	
28	Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>				
29	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>			178	
30	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	2	3	4	
31	Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>			17	
32	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>			53	
Total			20593	1271	29839	43852